

Les collectivités locales: nouveau moteur du haut débit en France

Depuis juillet 2004, les collectivités locales peuvent déployer un réseau Internet via un délégataire. Une mesure adoptée pour réduire la fracture numérique en France. Presque deux ans après l'adoption de cette mesure, le bilan que tire l'Arcep, le régulateur des télécoms, est plutôt positif.

Les collectivités ont bel et bien pris le relais des opérateurs dans les zones isolées ou rurales. Selon l'Arcep, même avec les efforts de France Télécom, 3.000 à 4.000 communes pouvaient rester exclues de l'ADSL. Aujourd'hui, 13.000 kilomètres de fibres ont été tirés, soixante projets de déploiement sont en cours, trente sont déjà opérationnels. En tout, ce sont 827 millions d'euros qui ont été investis par les collectivités dans les réseaux, souligne Paul Champsaur, président de l'Autorité ! Et ces volumes pourraient doubler au cours des trois prochaines années, s'enthousiasme l'Arcep. « *Les projets d'initiative publique représentent donc environ le quart des investissements dans les réseaux en France* », précise Paul Champsaur. Les collectivités, communes ou département ont très vite saisi l'importance stratégique du haut débit. Il s'agit d'abord de fournir un service aux habitants, mais surtout, l'internet rapide devient de plus en plus un facteur d'attractivité pour les entreprises, le tourisme...